

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION
ET LA RECHERCHE**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5D (A/43/5/Add.4)



NATIONS UNIES

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION
ET LA RECHERCHE**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1987
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5D (A/43/5/Add.4)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	iv
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS	13
V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987	15
ETAT I Fonds général : utilisation des crédits ouverts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987	16
ETAT II Fonds général : état des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987	17
ETAT III Fonds général : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	19
<u>Tableau 3.1</u> Fonds général : tableau des contributions annoncées non encore versées au 31 décembre 1987	20
ETAT IV Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds au 31 décembre 1987	22
ETAT V Fonds "Dons à des fins spéciales" : état des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	23
<u>Tableau 5.1</u> Fonds "Dons à des fins spéciales" : état des recettes et dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987	25
ANNEXE. Notes relatives aux états financiers	31

LETTRES D'ENVOI

Le 7 avril 1988

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes annuels de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche arrêtés au 31 décembre 1987, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général adjoint,

Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

(Signé) Michel DOO KINGUE

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 23 juin 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987, qui nous ont été soumis par le Directeur général de l'Institut. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de France,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987

Introduction

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Ce rapport est présenté conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de l'article IV du statut de l'Institut.

Etat I

UNITAR - Fonds général : utilisation des crédits ouverts

2. L'état I indique l'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987. L'ouverture de crédit initiale s'élevait à 1 039 350 dollars, montant que les ouvertures de crédits révisées ont porté à 2 006 700 dollars. L'augmentation de 967 350 dollars par rapport au crédit initialement ouvert a été approuvée par le Conseil d'administration de l'UNITAR à sa réunion d'avril 1987. Le total des dépenses s'est chiffré à 1 895 863 dollars. Les crédits ouverts représentent, à l'UNITAR, les montants approuvés par le Conseil d'administration à des fins spécifiques pour l'exercice au cours duquel des dépenses peuvent être engagées à ces fins jusqu'à concurrence des montants ainsi approuvés. A l'UNITAR, la notion de crédits ouverts correspond à celle d'un budget approuvé en ce sens que le solde non engagé à la fin de l'exercice indique simplement la différence entre les dépenses effectives et le budget approuvé.

Etat II

UNITAR - Fonds général : état des recettes et des dépenses

3. Le montant de 889 648 dollars qui est indiqué dans l'état II représente les contributions au Fonds général annoncées par les gouvernements pour 1987 (tableau 3.1). En outre, d'autres recettes d'un montant de 422 116 dollars ont été reçues, ce qui a porté le total des recettes de l'exercice à 1 311 764 dollars. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 895 863 dollars, de sorte que compte tenu d'ajustements d'un montant de 617 568 dollars pour la période précédente, les dépenses ont dépassé les recettes de 1 201 667 dollars.

Etat III

UNITAR - Fonds général : état de l'actif et du passif

4. L'état III indique l'actif et le passif du Fonds général au 31 décembre 1987. L'actif, d'un montant total de 864 099 dollars, se décomposait comme suit : 89 545 dollars d'encaisse, 603 684 dollars de contributions annoncées mais non encore versées, 153 623 dollars de comptes débiteurs et 17 247 dollars de charges comptabilisées d'avance. Le passif du Fonds général s'élevait à 2 443 188 dollars, montant qui se décomposait comme suit : 28 195 dollars de comptes créanciers, 21 871 dollars d'engagements non réglés (état I), 1 370 509 dollars dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et 336 613 dollars comptabilisés comme recettes différées correspondant à des contributions annoncées pour des exercices à venir. Le passif tenait compte d'autre part d'une avance remboursable de 686 000 dollars provenant du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, que

l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 38/177 du 19 décembre 1983, et dont le remboursement a débuté en 1986.

5. Le solde du Fonds général de l'UNITAR au 31 décembre 1987 fait apparaître un déficit de 1 579 089 dollars se décomposant comme suit : déficit de 377 422 dollars au 1er janvier 1987, plus l'excédent net des dépenses sur les recettes (état II), se chiffrant à 1 201 667 dollars.

Etat IV

UNITAR - Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds

6. Le montant de 465 000 dollars indiqué dans l'état IV pour un bail emphytéotique et l'immeuble correspondant représente le montant payé pour l'immeuble ainsi loué au 805 First Avenue, United Nations Plaza, New York, lorsque le bail a été cédé à l'Organisation des Nations Unies. Sur cette somme, un montant de 450 000 dollars a été donné à l'Organisation, à l'intention de l'Institut, par une fondation. Le bail emphytéotique expirera en 2035.

Etat V

UNITAR - Fonds "Dons à des fins spéciales" : état des recettes et des dépenses

7. L'état V indique les recettes et les dépenses du Fonds "Dons à des fins spéciales". Des dons d'un montant total de 1 591 026 dollars ont été reçus en 1987. Compte tenu du revenu des placements (58 573 dollars), des économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent (415 147 dollars), des recettes accessoires (73 684 dollars) et des gains au change (55 299 dollars), le total des recettes de ce fonds s'élevait à 2 193 729 dollars. Le total des dépenses, soit 2 453 524 dollars (tableau 5.1), comprend 2 061 459 dollars de décaissements, plus 392 065 dollars d'engagements non réglés. L'excédent net des dépenses sur les recettes s'élevait à 259 795 dollars.

UNITAR - Fonds "Dons à des fins spéciales" : état de l'actif et du passif

8. L'état V indique également l'actif et le passif du Fonds "Dons à des fins spéciales" au 31 décembre 1987. L'actif total de 1 843 009 dollars se décompose comme suit : 935 364 dollars d'encaisse, 394 799 dollars d'encaisse en monnaies non convertibles, 426 922 dollars de comptes débiteurs et 85 924 dollars de charges comptabilisées d'avance. Le passif, d'un montant de 647 555 dollars, comprend 7 083 dollars de comptes créanciers, 392 065 dollars d'engagements non réglés (tableau 5.1) et 248 407 dollars de sommes à payer au Fonds général de l'ONU.

9. Le solde du Fonds "Dons à des fins spéciales" était de 1 195 454 dollars au 31 décembre 1987, ce qui représente une diminution de 259 795 dollars par rapport au solde de ce fonds au 31 décembre 1986, soit l'excédent des dépenses sur les recettes.

Inscription de pertes de numéraire et d'effets
à recevoir au compte des profits et pertes

10. Conformément à la règle de gestion financière 110.14, le Contrôleur ou, le cas échéant, le Secrétaire général a autorisé, après avoir procédé dans chaque cas à une enquête approfondie, à passer par profits et pertes des montants allant de 1 à 139 029 dollars, le total inscrit au compte des profits et pertes s'étant élevé en 1987 à 151 146 dollars. Il n'y avait pas eu de passation par profits et pertes en 1986. Dans chaque cas, il a été constaté au regard des faits connus à la date de l'enquête : a) qu'il n'était pas possible d'établir la responsabilité de la perte ni de l'imputer à un fonctionnaire déterminé de l'Organisation des Nations Unies, b) que tout avait été mis en oeuvre pour recouvrer la somme due, et c) que toute nouvelle tentative de recouvrement serait vaine. Les montants passés par profits et pertes intéressaient des activités financées sur le Fonds général et des activités connexes.

Récapitulation de principes comptables importants

11. Les principes comptables importants appliqués par l'UNITAR sont exposés dans les notes relatives aux états financiers (voir annexe).

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément au paragraphe 6 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'UNITAR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987.
2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au siège de l'Institut à New York.
3. Les principales questions soulevées par notre vérification de 1987 sont présentées ci-après pour aider l'Administration à examiner et à améliorer encore le système de gestion et de contrôle financier de l'UNITAR. Nous avons évoqué ces problèmes avec l'Administration, dont nous avons, lorsque nous l'avons jugé utile, indiqué les réactions dans le présent rapport.

Résumé des recommandations

4. Nous recommandons que soient prises les mesures correctives ci-après, présentées par ordre de priorité :
 - a) En ce qui concerne la gestion financière des projets financés à l'aide de dons à des fins spéciales, l'Administration devrait continuer à prendre les mesures ci-après :
 - i) Poursuivre ses efforts en vue d'obtenir le remboursement du montant des dépenses dépassant les recettes au titre des projets;
 - ii) Réviser périodiquement les engagements non réglés conformément à la règle de gestion financière 110.9 de l'Organisation des Nations Unies;
 - iii) Appliquer les dispositions pertinentes du Manuel des politiques et procédures de l'UNITAR (UNITAR/EX/R.93/Rev.1) en vertu desquelles les dépenses ne doivent être engagées qu'après réception des dons;
 - iv) Suivre, autant que possible, les dispositions de l'accord type relatif aux dons à des fins spéciales ayant trait aux dépenses imprévues.
 - b) L'Administration devrait poursuivre ses efforts pour s'assurer qu'un rapport de fond sur un projet qui a été financé au moyen d'un don de 63 000 dollars reçu en 1979 et qui devait être achevé en 1981, est produit et présenté sans retard pour éviter de diminuer la crédibilité de l'UNITAR en ce qui concerne le respect des obligations qu'il a contractées en vertu de l'accord relatif au projet, en particulier, et en tant qu'agence d'exécution, en général;

c) En outre, l'Administration devrait prendre des dispositions pour obtenir des donateurs qu'ils acceptent d'offrir des conditions de financement plus favorables afin que les apports et les incitations nécessaires à l'exécution plus efficace des projets puissent être fournis;

d) Les mesures de contrôle interne de la gestion des liquidités devraient être renforcées davantage en augmentant l'efficacité des démarches ci-après :

- i) L'apurement de tous les comptes bancaires conformément à la règle de gestion financière 111.9;
- ii) Le suivi ponctuel des opérations d'apurement;
- iii) La délivrance d'un reçu pour chaque encaissement, conformément à la règle de gestion financière 108.2.

e) Les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/296 relatives aux services de consultants devraient être systématiquement appliquées. De même, la disposition de cette instruction administrative selon laquelle un consultant doit présenter un certificat médical attestant que l'intéressé est en bonne santé avant d'entreprendre un voyage aux frais de l'Organisation doit être appliquée en faisant figurer dans la lettre d'accompagnement une clause spéciale à cet effet dont le consultant doit prendre connaissance avant de signer le contrat de louage de services.

Résumé des conclusions

5. La pratique qui consiste à imputer des dépenses sur le compte d'un projet avant la réception des dons et à engager des dépenses supérieures au montant des dons reçus s'est soldée par d'importants déficits, d'un montant total de 306 559 dollars, au titre de divers projets. En outre, les engagements non réglés - qui au 31 décembre, totalisaient 392 065 dollars - n'ont pas été périodiquement révisés pour faire en sorte que ceux qui ne sont plus jugés valables soient annulés et les crédits correspondants reversés.

6. Le rapport de fond relatif à un projet qui était financé au moyen d'un don de 63 000 dollars reçu en 1979 et qui devait être achevé en 1981 au plus tard n'avait pas été soumis en avril 1988.

7. L'apurement des comptes bancaires continue d'enregistrer des retards. En outre, contrairement à la règle de gestion financière 108.2, la délivrance de reçus pour les encaissements s'est faite avec retard dans un certain nombre de cas.

8. Notre examen des contrats de louage des services de consultants signés au cours de l'année a fait apparaître que les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/296 n'avaient pas été suivies dans tous les cas.

9. De même, les dispositions du paragraphe 26 de l'instruction administrative susmentionnée, qui oblige tout consultant à présenter un certificat médical attestant qu'il est en bonne santé avant d'entreprendre un voyage au frais de l'Organisation, n'ont pas été appliquées dans tous les cas.

Activités de coopération technique

Gestion financière des projets financés à l'aide de dons à des fins spéciales

10. Dans notre rapport pour 1986 ^{1/} nous nous étions déclarés préoccupés par certaines irrégularités dans la gestion financière des projets exécutés au moyen de dons à des fins spéciales, à savoir le fait que des dépenses avaient été imputées sur le compte de certains projets avant réception des dons et le fait que certaines des dépenses qui avaient été engagées dépassaient le montant des dons reçus. Ces pratiques avaient entraîné d'importants déficits au titre de divers projets, tendance qui était de nouveau à la hausse.

11. Notre examen a fait apparaître que pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987, des déficits totalisant 306 559 dollars ont été enregistrés au titre de 11 projets, contre des déficits de 258 074 dollars et 88 297 dollars, respectivement, au titre de neuf projets en 1986 et de cinq projets en 1985.

12. A ce propos, notre examen a également fait apparaître que les engagements non réglés - qui, au 31 décembre, se chiffraient à 392 065 dollars - n'étaient pas périodiquement révisés par l'agent certificateur pour s'assurer que les obligations qui n'étaient plus valables sont annulées et le crédit correspondant reversé.

13. Nous avons recommandé que l'Administration continue de prendre les mesures suivantes :

a) Elle devrait poursuivre ses efforts en vue d'obtenir le remboursement du montant des dépenses dépassant les recettes au titre de projets;

b) Elle devrait appliquer les dispositions pertinentes du Manuel des politiques et procédures de l'UNITAR (UNITAR/EX/R.93/Rev.1) en vertu desquelles les dépenses ne doivent être engagées qu'après réception des fonds;

c) Elle devrait suivre, autant que possible, les dispositions de l'accord type relatif aux dons à des fins spéciales ayant trait aux dépenses imprévues;

d) Elle devrait réviser périodiquement les engagements non réglés conformément à la règle de gestion financière 110.9 de l'Organisation des Nations Unies.

14. Dans sa réponse, l'Administration nous a informés qu'elle prendrait des mesures pour réviser les obligations non réglées de 1987 et que les dispositions nécessaires seraient prises pour annuler celles qui n'étaient plus valables. L'Administration a donné en particulier des explications concernant les importants déficits ci-après :

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 5 (A/42/5/Add.4), sect. II.

a) Le montant de 306 559 dollars mentionné dans le rapport ne représente pas un déficit au titre de projets mais, en grande partie, un déséquilibre temporaire des comptes, qui est dû à la nature des accords de financement. Le montant a été ramené au début de 1988 à 165 248 dollars. L'UNITAR attend de recevoir un montant supplémentaire de 42 761 dollars d'un donateur qui a été prié de verser la somme due;

b) L'Administration a demandé au Conseil d'administration de l'autoriser à clôturer les comptes des projets ci-après au sujet desquels nous avons formulé des observations dans notre précédent rapport 1/ :

i) 61 799 dollars - "Stratégies pour l'avenir de l'Afrique";

ii) 60 690 dollars - "Conférence sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques";

c) En ce qui concerne les engagements non réglés, ils sont révisés régulièrement par l'UNITAR. Toutefois, les bordereaux interservices concernant les dépenses effectuées par les bureaux extérieurs du PNUD sont parfois reçus avec un certain retard et il en résulte que les engagements correspondants ne peuvent être réglés aussi rapidement qu'on le souhaiterait.

Exécution et suivi d'un projet

15. Notre examen des activités extra-budgétaires de recherche a fait apparaître un retard exceptionnel dans l'exécution d'un projet intitulé "Etude de la responsabilité des Etats en ce qui concerne les dommages causés par les innovations scientifiques et techniques". A ce propos, nous avons noté que le projet était financé à l'aide d'un don de 63 000 dollars reçu en 1979 d'une fondation et que le projet devait être achevé plus tard en 1981. Un professeur d'université a été nommé associé spécial principal de l'UNITAR et directeur de projet non rémunéré. Toutefois, ses frais de voyage ont été payés sur le don et des chargés de recherche, des assistants de recherche à temps partiel et des étudiants assistants à temps partiel engagés pour le projet ont été rémunérés.

16. Notre examen a fait apparaître que le projet ne pouvait être achevé dans les délais prévus et que la date d'achèvement avait été reportée de 1981 à juin 1985 avec l'accord de la Fondation. Toutefois, en avril 1988, le rapport final sur l'exécution et l'évaluation du projet, qui devait être établi en vertu de l'accord, n'avait toujours pas été produit. Il est manifeste que le Directeur de projet ne se considérait pas tenu d'achever le projet dans les délais fixés parce qu'il ne recevait aucune rémunération, traitement ou indemnité pour son travail.

17. Nous avons toutefois constaté qu'après que les derniers états financiers pour une période de six mois se terminant le 30 juin 1987 ont été présentés à la Fondation, le projet a été clôturé financièrement et un solde non utilisé de 7 752 dollars inscrit au compte du projet a été retourné à la Fondation, à la demande de cette dernière.

18. Nous avons estimé que l'exécution du projet et la livraison du produit final ont probablement pâti du manque d'incitation financière ou autre au niveau des dispositions prises pour la direction du projet. A ce propos, compte tenu des

dépenses effectuées à ce jour au titre des frais de voyage, traitements et indemnités des chargés de recherche, des assistants de recherche et étudiants assistants à temps partiel, d'une part, et du désir manifesté par la Fondation de voir les résultats de l'étude, d'autre part, nous avons recommandé que l'Administration poursuive ses efforts en vue d'assurer qu'un rapport soit produit et présenté sans plus tarder pour éviter de diminuer la crédibilité de l'UNITAR en ce qui concerne le respect des obligations qu'elle a contractées en vertu de l'accord relatif au projet, en particulier, et en tant qu'agence d'exécution, en général.

19. En outre, nous recommandons qu'à l'avenir l'Administration prenne des dispositions pour obtenir des donateurs qu'ils acceptent d'offrir des conditions de financement plus favorables afin que les apports et les incitations nécessaires pour assurer l'exécution plus efficace des projets puissent être fournis.

20. L'Administration a accepté nos observations et a indiqué qu'elle s'était attachée, dans le passé, à achever le projet mais qu'elle n'avait pu respecter les délais; toutefois, elle compte obtenir de l'associé spécial principal qu'il s'engage à achever les travaux dans un avenir proche.

Gestion des liquidités

Apurement des comptes bancaires et délivrance de reçus pour encaissements

21. Notre vérification des opérations d'apurement des comptes bancaires a fait apparaître que l'établissement des états de réconciliation continuait d'enregistrer des retards qui, dans un certain nombre de cas, allaient jusqu'à cinq mois. En outre, comme précédemment, nous avons eu connaissance de cas où un compte n'avait été apuré qu'après neuf mois. Un exemple important concerne une contribution de 20 000 dollars versée par un Etat Membre en mars 1987, qui a été encaissée le même mois mais n'a pas été comptabilisée avant octobre 1987 et est donc restée inscrite pendant sept mois dans l'état de réconciliation. En outre, contrairement aux dispositions de la règle de gestion financière 108.2, dans un certain nombre de cas, des reçus n'ont pas été délivrés ponctuellement pour des encaissements, les retards allant jusqu'à 20 jours.

22. Nous avons recommandé que, pour renforcer davantage le contrôle interne de la gestion des liquidités, l'Administration améliore les fonctions de gestion des liquidités comme suit :

a) L'Administration devrait apurer tous les comptes bancaires conformément à la règle de gestion financière 111.9;

b) Elle devrait suivre ponctuellement les opérations d'apurement;

c) Elle devrait délivrer un reçu pour chaque encaissement conformément à la règle de gestion financière 108.2.

23. L'Administration (Division de la comptabilité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) a expliqué que les retards intervenus dans l'apurement des comptes bancaires résultaient des facteurs suivants :

a) La réception tardive des relevés de comptes bancaires, en particulier ceux des banques situées à l'étranger;

b) L'établissement d'un ordre de priorité pour l'apurement des comptes bancaires enregistrant un volume élevé de transactions lorsque les relevés de compte sont reçus en même temps.

24. De même, l'Administration (Trésorerie) a attribué les retards intervenant, dans certains cas, dans la délivrance de reçus pour les encaissements à la procédure à suivre pour obtenir des renseignements sur l'objet des crédits avant la délivrance de reçus. Toutefois, l'Administration nous a assurés qu'elle avait prié l'UNITAR de lui communiquer les renseignements nécessaires le plus tôt possible et qu'en ayant recours au système électronique permettant d'obtenir des renseignements au jour le jour auprès de la banque, pour concilier les crédits non identifiés, la délivrance de reçus pouvait être accélérée.

Experts et consultants

Engagement de consultants

25. Notre examen des contrats de louage de services de consultants établis au cours de l'exercice a fait apparaître que dans 15 cas les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/296 n'avaient pas été suivies et, à ce propos, nous avons noté ce qui suit :

a) Les formulaires de demande émanant des bureaux demandeurs ou des chefs de division n'étaient signés qu'après l'établissement des contrats;

b) Les accords étaient signés après que les consultants ne commencent ou n'achèvent les tâches qui leur avaient été confiées. A cet égard, nous avons noté des retards allant jusqu'à environ 180 jours dans la signature de certains accords tandis que les retards enregistrés dans la soumission des formulaires de demande étaient de 60 jours en moyenne.

26. Nous avons recommandé que l'Administration veille à ce que les dispositions pertinentes de l'instruction administrative susmentionnée soient systématiquement suivies, étant entendu qu'il faudrait, dans les lieux où il n'y a pas de bureau de l'UNITAR, déléguer des pouvoirs aux organismes des Nations Unies afin que les contrats de louage de services puissent être établis et autorisés avant leur date d'entrée en vigueur.

27. L'Administration a accepté nos recommandations, y compris celle qui concerne la délégation de pouvoirs, de sorte que des contrats de louage de services puissent être établis par d'autres organismes des Nations Unies dans les lieux où l'UNITAR ne dispose pas de ses propres bureaux, afin d'assurer la bonne application des règles et des procédures.

Examen médical préalable à un voyage

28. Les dispositions du paragraphe 26 de l'instruction administrative ST/AI/296, selon lesquelles les consultants doivent présenter un certificat médical attestant qu'ils sont en bonne santé avant d'entreprendre un voyage aux frais de l'Organisation n'ont pas été suivies dans tous les cas. A ce propos, nous avons

observé que pour 11 des 22 consultants ayant voyagé en 1987, le certificat médical requis n'avait pas été présenté avant que les intéressés ne voyagent aux frais de l'Organisation.

29. Nous avons estimé que le non-respect des instructions susmentionnées allait à l'encontre des intérêts de l'Institut et nous recommandons donc qu'une clause à cet effet figure dans les lettres d'accompagnement dont les consultants doivent prendre connaissance avant de signer leurs contrats de louage de services, de façon à assurer que les intérêts légaux et financiers de l'Organisation soient clairement couverts dans le contrat.

30. L'Administration a indiqué qu'elle demanderait à tous les administrateurs de projet d'établir les demandes de contrat de louage de services suffisamment longtemps à l'avance afin que les intéressés puissent subir l'examen médical requis. En outre, il a été convenu qu'à l'avenir tous les contrats de louage de services envoyés pour approbation à des experts ou consultants seraient accompagnés d'un formulaire précisant que la présentation d'un certificat médical attestant que l'intéressé est en bonne santé est une condition préalable à l'emploi.

Inscription des pertes de rémunération et d'effets à recevoir aux comptes des profits et pertes

31. Conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 111.10, le Comité a reçu un état détaillé des sommes à recevoir passées par profits et pertes au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Ces sommes se chiffraient au total à 151 136,01 dollars et comprenaient un montant de 139 026 dollars dû par un ancien locataire, dont il était déjà question au paragraphe 43 de notre rapport pour 1986 1/.

Observations sur les questions traitées dans le rapport pour 1986

32. Nous avons suivi les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux observations et recommandations que nous avons formulées dans notre dernier rapport 1/.

33. Notre examen a fait apparaître que l'Administration avait pris des mesures à propos d'un certain nombre de ces questions et qu'il restait à résoudre certains problèmes, notamment ceux concernant la gestion financière des projets financés à l'aide de dons à des fins spéciales. Le présent rapport contient des observations appropriées en la matière.

Accords de financement des projets UNITAR/PNUD

34. Nous avons fait observer dans notre précédent rapport de vérification 1/ en vertu de l'accord de financement conclu entre l'UNITAR et le PNUD que l'UNITAR avait dû préfinancer une partie importante des dépenses relatives aux projets avant d'en obtenir le remboursement. Nous ajoutons que cette charge financière était aggravée par le fait que l'Administration n'avait pas été en mesure d'obtenir les états financiers pertinents et de les soumettre au PNUD en temps voulu, ce qui avait entraîné des retards dans les remboursements effectués par le PNUD.

35. Cette situation ayant pour effet de grever les ressources financières de l'Institut, nous avons recommandé que l'Administration engage des négociations avec

le PNUD en vue d'obtenir pour l'UNITAR le statut d'agence d'exécution, ce qui lui permettrait d'obtenir d'avance le paiement intégral des dépenses relatives à l'exécution des projets.

36. Lorsque nous sommes revenus sur cette question lors de notre récente vérification, nous avons appris que l'Administration avait essayé en vain d'obtenir le statut d'agence d'exécution pour l'UNITAR. L'Administration nous a toutefois informés que la question avait été portée à l'attention du Conseil d'administration de l'UNITAR au cours de sa vingt-sixième session ordinaire, tenue récemment, et que le Conseil d'administration avait bien accueilli et appuyé la recommandation. L'Administration a en outre déclaré qu'avec l'appui du Conseil d'administration elle engagerait à nouveau des négociations avec l'Administration du PNUD en vue d'obtenir pour l'UNITAR le statut d'agence d'exécution.

Remerciements

37. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres de leur personnel du concours qu'ils lui ont apporté.

Le Premier Président de la
Cour des comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général
des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de
la vérification des comptes
des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à V, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière au 31 décembre 1987 et des résultats des opérations effectuées au cours de l'exercice terminé à cette date.

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables énoncés, lesquels ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice financier précédent, et les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Premier Président de la
Cour des comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général
des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de
la vérification des comptes
des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le 23 juin 1988

IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS

Le 6 avril 1988

Je certifie que les états I à V de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche joints ci-après sont corrects.

Le Contrôleur,

(Signé) Luis Maria GOMEZ

Blank page



Page blanche

V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1987

ETAT I

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : utilisation des crédits ouverts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre du budget	Ouvertures de crédits			Dépenses		Solde non engagé
	Initiales	Additionnelles	Révisées	Décaissements	Engagements non réglés	
1. Fonds général						
I. Conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
II. Bureau du Directeur général	134 500	46 500	181 000	194 029	-	(13 029)
III. Bureau du Directeur général - Groupe des publications et de l'information	-	-	-	-	-	-
IV. Bureau du Directeur général - Secrétariat du Conseil d'administration et coordination des relations extérieures	-	-	-	-	-	-
V. Bureau du Directeur général - Finances et administration	54 500	54 500	109 000	120 115	-	(11 115)
VI. Division de la formation	141 600	106 600	248 200	243 178	1 963	3 059
VII. Division de la recherche	106 000	106 000	212 000	205 076	3 500	3 424
VIII. Bureau européen de l'UNITAR (Genève)	92 750	92 750	185 500	205 938	400	(20 838)
IX. Frais généraux	360 000	351 000	711 000	610 818	15 008	85 174
Total	889 350	757 350	1 646 700	1 579 154	20 871	46 675
2. Dépenses d'appui au programme						
II. Bureau du Directeur général	17 500	94 500	112 000	98 910	-	13 090
III. Bureau du Directeur général - Groupe des publications et de l'information	36 000	36 000	72 000	31 901	1 000	39 099
V. Finances et administration	96 500	79 500	176 000	164 027	-	11 973
Total	150 000	210 000	360 000	294 838	1 000	64 162
Total, Fonds général et dépenses d'appui au programme (Etat II)	1 039 350	967 350	2 006 700	1 873 992	21 871	110 837

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ETAT II

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état des recettes et des dépenses pour l'exercice
terminé le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	889 648	1 269 407
Dons de source publique	11 307	-
Subventions de l'Organisation des Nations Unies	-	900 000 a/
Remboursement au titre des dépenses d'appui aux programmes (état V)	138 813	128 166
Revenu des placements	7 020	13 694
Recettes provenant de loyers	171 654	82 450
Vente de publications	6 916	23 398
Droits d'auteur	1 583	3 123
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	12 218	-
Economies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent	27 821	7 271
Gain au change	43 967 b/	21 729
Recettes accessoires	817	21 376
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	1 311 764	2 470 614
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	1 164 147	1 409 911
Concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés	34 782	47 862
Services de sécurité	68 450	63 687
Frais de voyage du personnel	39 905	42 622
Frais de voyage des participants	-	40 226
Vérification externe des comptes	14 748	14 748
Appels de fonds	13 202	29 457
Sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration	-	76 030
Fournitures et accessoires	8 332	10 522
Mobilier et matériel	26 148	27 725
Livres, documents et périodiques destinés à la bibliothèque	906	2 449
Documentation et publications	1 775	18 860
Communications	118 969	86 506
Locaux	337 983	349 050
Subventions destinées à des projets spéciaux	2 587	42 259
Relations publiques et dépenses de représentation	4 279	8 940
Perte au change	16 500	-
Dépenses accessoires	43 150	2 875
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses (état I)	1 895 863	2 273 729

ETAT II (suite)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	(584 099)	196 885
<u>A ajouter</u> : Ajustements pour la période précédente	<u>(617 568) c/</u>	<u>-</u>
<u>Excédent net des recettes sur les dépenses</u> (état III)	<u>(1 201 667)</u>	<u>196 885</u>

a/ Ce chiffre représente le solde de l'avance sur la subvention de 1,5 million de dollars approuvée par l'Assemblée générale dans la résolution 39/177 du 17 décembre 1984 et dans la décision 40/451 du 17 décembre 1985, pour compléter les ressources provenant des contributions volontaires au Fonds général de l'Institut.

b/ Ce chiffre est la somme d'un gain de 44 248 dollars au titre de contributions annoncées (tableau 3.1) et d'une perte de 281 dollars sur d'autres transactions.

c/ Ce chiffre résulte d'un ajustement au titre de contributions annoncées pour l'exercice précédent [455 000 dollars (voir tableau 3.1)], de la passation par profits et pertes de sommes à recevoir irrécouvrables (139 026 dollars) et du virement au compte des dons à des fins spéciales du solde inscrit au budget d'un projet dont l'exécution a repris [23 542 dollars (voir tableau 5.1)].

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ETAT III

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	89 545	34 542
Contributions annoncées non encore versées (tableau 3.1)	603 684	1 317 195
Comptes débiteurs	153 623	318 339
Charges comptabilisées d'avance	17 247	20 470
	<u>864 099</u>	<u>1 690 546</u>
Total, actif		
<u>Passif</u>		
Comptes créanciers	28 195 a/	41 481
Engagements non réglés (état I)	21 871	52 395
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	1 370 509	614 879
Avance provenant du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	686 000 b/	786 000
Recettes comptabilisées d'avance	336 613	573 213
	<u>2 443 188</u>	<u>2 067 968</u>
Total, passif		
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1987	(377 422)	(574 307)
<u>A ajouter</u> : Excédent net des recettes sur les dépenses (état II)	(1 201 667)	196 885
Solde disponible au 31 décembre 1987	(1 579 089)	(377 422)
	<u>864 099</u>	<u>1 690 546</u>
Total, passif et solde du Fonds		

a/ Non compris le passif exigible destiné au versement des cotisations à la Caisse des pensions, d'un montant approximatif de 93 060 dollars, d'anciens détenteurs de lettres d'agrément de l'UNITAR dont la participation rétroactive à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été approuvée.

b/ Une avance de 886 000 dollars a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/177 du 19 décembre 1983 pour couvrir le déficit budgétaire de l'Institut en 1983.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 3.1

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : tableau des contributions annoncées non encore versées au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non encore versées au 1er janvier 1987	Plus : contributions annoncées pour 1987	Plus : contributions annoncées exercées ultérieurement	Moins : ajustement des contributions annoncées précédemment	Moins : montants recouvrés en 1987	Plus : gain (perte) au change	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1987
Algérie	515	10 000	-	-	515	-	10 000
Argentine	1 786	-	-	-	1 786	-	-
Autriche	-	35 211	-	-	39 000	3 789	-
Bahamas	-	1 500	-	-	1 500	-	-
Bangladesh	10	-	-	-	-	(10)	-
Burkina Faso	-	-	500	-	-	-	500
Burundi	806	-	-	-	-	41	847
Cameroun	5 064	36 474	-	-	-	865	42 403
Canada	-	44 776	-	-	44 776	-	-
Chili	-	5 000	5 000	-	-	-	10 000
Chine	-	10 000	-	-	10 000	-	-
Congo	15 000	-	-	-	-	-	15 000
Côte d'Ivoire	-	32 787	-	-	32 787	-	-
Cuba	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Egypte	6 000	6 000	-	-	12 000	-	-
Espagne	80 000	-	-	80 000	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	422 000	-	-	375 000	-	-	47 000
Finlande	-	122 449	-	-	134 524	12 075	-
France	-	45 662	53 097	-	49 180	3 518	53 097
Gabon	60 790	-	-	-	-	9 881	70 671
Grèce	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000
Inde	25 000	25 000	-	-	50 000	-	-
Indonésie	4 000	4 000	4 000	-	8 000	-	4 000
Iraq	15 000	-	-	-	-	-	15 000
Irlande	-	13 410	-	-	13 410	-	-
Israël	(4 000)	4 000	-	-	-	-	-
Italie	-	122 302	163 265	-	131 057	8 755	163 265
Jamahiriya arabe libyenne	-	50 000	-	-	56 000	-	-
Jamaïque	-	2 000	2 000	-	2 000	-	2 000
Japon	-	100 000	-	-	100 000	-	-
Kenya	982	991	-	-	991	(41)	941
Koweït	-	20 000	20 000	-	20 000	-	20 000
Luxembourg	-	3 333	4 035	-	3 594	261	4 035
Malawi	-	872	806	-	714	(111)	853
Mali	500	-	-	-	-	-	500

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non encore versées au 1er janvier 1987	Plus :		Moins : ajustement des contributions annoncées précédemment	Moins : montants recouvrés en 1987	Plus : gain (perte) au change	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1987
		contributions annoncées pour 1987	contributions annoncées pour des exercices ultérieurs				
Malte	-	785	-	-	785	-	-
Népal	-	1 000	-	-	1 000	-	-
Nigéria	12 890	20 000	20 000	-	50 000	(2 890)	-
Oman	10 000	-	-	-	-	-	10 000
Ouganda	5 000	-	5 000	-	-	-	10 000
Pakistan	25 000	15 000	15 000	-	30 000	-	25 000
Philippines	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000
République de Corée	-	9 333	9 333	-	9 333	-	9 333
République-Unie de Tanzanie	-	2 449	1 806	-	4 686	431	-
Rwanda	-	2 000	1 000	-	2 000	-	1 000
Sainte-Lucie	-	1 000	-	-	1 000	-	-
Sénégal	-	3 000	-	-	-	-	6 000
Sierra Leone	-	1 500	-	-	-	-	1 500
Somalie	-	-	505	-	-	-	505
Suisse	-	107 143	-	-	114 467	7 324	-
Suriname	-	500	-	-	-	-	500
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	-	-	2 778
Tunisie	2 778	2 171	2 266	-	4 702	360	2 266
Turquie	2 171	2 000	-	-	2 000	-	-
Venezuela	-	10 000	10 000	-	10 000	-	10 000
Yémen démocratique	2 690	-	-	-	-	-	2 690
Yougoslavie	5 000	5 000	5 000	-	10 000	-	5 000
Zaire	42 000	1 000	1 000	-	-	-	44 000
Total	743 982 a/	889 648	336 613	455 000	955 807	44 248	603 684 b/

a/ Représente le total des contributions non versées au 31 décembre 1986 (1 317 195 dollars), moins les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs, non encore versées à cette date (573 213 dollars).

b/ Les contributions non versées avaient été annoncées pour les exercices suivants :

1986 et exercices antérieurs	219 655
1987	69 222
Exercices ultérieurs	314 807
	<u>603 684</u>

ETAT IV

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds
au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
<u>Actif</u>		
Immobilisations		
Bail emphytéotique et immeuble	465 000	465 000
Total, immobilisations	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Dons au 1er janvier 1987	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>
Total, solde du Fonds	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>

Note : Le montant de 465 000 dollars indiqué pour un bail emphytéotique et l'immeuble correspondant représente le montant payé pour l'immeuble ainsi loué au 805 First Avenue, United Nations Plaza, New York, lorsque le bail a été cédé aux Nations Unies. Sur cette somme, un montant de 450 000 dollars a été donné à l'Organisation des Nations Unies, à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, par une fondation. Le bail emphytéotique expirera en 2035.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ETAT V

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
FONDS "DONS A DES FINS SPECIALES"

I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé
le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
<u>Recettes</u>		
Dons (tableau 5.1)	1 591 026	1 853 300
Revenu des placements	58 573	73 692
Economies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent	415 147	220 703
Gain au change	55 299 a/	71 009
Recettes accessoires	73 684	45 530
	<u>2 193 729</u>	<u>2 264 234</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	679 168	705 490
Frais de voyage du personnel	182 067	215 307
Concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés	722 025	640 117
Tables rondes et conférences	3 750	1 786
Bourses d'études, de recherche, etc.	197 193	-
Frais de voyage des participants	179 580	335 918
Documentations et publications	24 519	108 456
Communications	49 730	46 051
Locaux	100 014	52 068
Dépenses accessoires	176 665	181 831
	<u>2 314 711</u>	<u>2 287 024</u>
Dépenses d'appui aux programmes	138 813	128 166
	<u>2 453 524</u>	<u>2 415 190</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>(259 795)</u>	<u>(150 956)</u>

ETAT V (suite)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	935 364	1 254 032
Encaisse (monnaies non convertibles)	394 799	624 000
Comptes débiteurs	426 922	281 877
Charges comptabilisées d'avance	85 924	81 645
	<u>1 843 009</u>	<u>2 241 554</u>
<u>Passif</u>		
Comptes créanciers	7 083	7 918
Engagements non réglés	392 065	690 236
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	248 407	88 151
	<u>647 555</u>	<u>786 305</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1987	1 455 249	1 606 205
<u>Moins</u> : Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(259 795)</u>	<u>(150 956)</u>
Solde disponible au 31 décembre 1987	<u>1 195 454</u> b/	<u>1 455 249</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>1 843 009</u>	<u>2 241 554</u>

a/ Gain de 58 257 dollars moins perte de 2 958 dollars.

b/ Pour la ventilation par projet, voir tableau 5.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

FONDS "DONS A DES FINS SPECIALES"

Etat des recettes et dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1987	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1987
						Engagements	non réglés	
A. Monnaies convertibles								
Coopération régionale et internationale dans les années 80	17 638	(18 326) b/	853	165	-	-	-	165
Stratégies pour l'avenir de l'Asie Pays-Bas	13 134	(13 134) b/	124	124	-	-	-	124
Stratégie pour l'avenir de l'Afrique Suède - Agence suédoise pour la coopération avec les pays en développement en matière de recherche	(60 441)	1 269	10	(59 162)	2 635	-	2 635	(61 797)
Création d'un centre pour l'interprétation simultanée Jamahiriya arabe libyenne	3 618	-	317	3 935	-	-	-	3 935
Création d'un institut d'études diplomatiques en Arabie saoudite Arabie saoudite	80 563	-	7 766	88 329	9 777	2 400	12 177	76 152
Evolution de la responsabilité des Etats en ce qui concerne les dommages causés par les innovations scientifiques et techniques Fondation Volkswagen	8 410	(7 753)	152	809	657	-	657	152
Aide à l'Institut d'études diplomatiques de Tripoli Jamahiriya arabe libyenne	41 582	-	2 899	44 481	24 527	-	24 527	19 954

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1987	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1987
					Décaissements	Engagements non réglés	
Utilisation de variétés d'arbres à croissance rapide pour la production de bois de chauffage dans les pays d'Asie	25 099	-	995	26 094	25 853	-	241
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la recherche sur la coopération régionale en Asie et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	9 814	-	278	10 092	-	-	10 092
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	(6 141)	179 582	626	174 067	165 067	9 000	174 067
Fondation Ford	(60 690)	-	-	(60 690)	-	-	(60 690)
Centre UNITAR/PNUD d'information sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	-	-	-	-	118	-	(118)
Deuxième Conférence sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques Venezuela	-	-	-	-	496	-	(496)
Programme de formation à l'intention de fonctionnaires du Gouvernement cap-verdien PNUD	45 879	59 000	352 691 c/	457 570	228 608	119 688	109 274
Conférence sur les gisements de pétrole et de gaz à faible profondeur Divers donateurs	24	-	-	24	-	-	24
Centre pour la mise en valeur des ressources énergétiques à petite échelle Italie	-	-	-	-	-	-	-
Programme de formation à l'intention des membres du service diplomatique gabonais	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1987	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1987
						Engagements	non réglés	
							Total	
Colloque régional en anglais et français sur la modernisation de l'administration publique en Afrique Canada	7 794	-	17 753	25 547	-	-	-	25 547
Programme de formation à la diplomatie à l'intention des agents du Ministère des affaires étrangères Guinée-Bissau	3 785	-	332	4 117	-	-	-	4 117
Séminaire sur le Président Truman et l'Organisation des Nations Unies	340	-	10	350	-	-	-	350
Projet de publications en matière de formation Banque mondiale	2 925	-	133	3 058	2 825	-	2 825	233
Association sur les perspectives sociales mondiales	18 549	69 587	270	88 406	101 682	-	101 682	(13 276)
Programme de formation à l'établissement des rapports qui doivent être présentés en application des Conventions relatives aux droits de l'homme Fondation Ford	(49 547)	338 301	2 717	291 471	129 658	6 959	136 617	154 854
Stratégies pour l'avenir de l'Amérique latine Espagne	(53 532)	34 740	31 926 d/	13 134	38 751	3 868	42 619	(29 485)
Séminaire de formation sur la pollution marine par les déchets radioactifs à l'intention des diplomates latino-américains Espagne	3 280	(3 280)	61	61	-	-	-	61
Cours de formation organisé conjointement par l'UNITAR et par l'Institut international d'administration publique (IIAP) à l'intention des jeunes diplomates des pays africains francophones PNUD	(749)	30 000	1 095	30 346	33 986	6 047	40 033	(9 687)

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1987	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1987
					Décaissements	Engagements non réglés	
					Total		
Administrateur auxiliaire République fédérale d'Allemagne	32 962	-	6 728	39 690	39 162	492	36
Réseau d'information sur la population en Amérique latine Italie	21 477	-	1 881	23 358	3	-	23 355
Administrateur auxiliaire à Genève République fédérale d'Allemagne	43 078	(4 800) b/	2 983	41 261	39 386	1 500	375
Cours de formation à la diplomatie à l'intention de cadres namibiens	8 755	(3 147) b/	737	6 345	-	-	6 345
Séminaires pilotes sur l'analyse et la planification de la politique étrangère à l'intention des conseillers politiques principaux des gouvernements africains Suisse	13 606	-	963	14 569	27 685	4 089	(17 205)
Nouvelles réalités concernant les politiques économiques en Afrique : le secteur public contre le secteur privé	770	-	212	982	-	-	982
Atelier PNUD/UNITAR de formation de formateurs aux techniques de communication et de présentation	(58)	-	-	(58)	-	-	(58)
Programme de formation sur la technologie des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'environnement Suisse	122 434	400 190	82 702	605 326	210 592	121 235	273 499
Programme de formation à l'intention des responsables de la gestion de la dette extérieure dans les pays les moins avancés Suisse	47 896	-	7 681	55 577	30 704	484	24 389
Conférence sur l'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix et de la sécurité internationales Canada	3 907	1 880	885	6 672	928	3 750	1 994

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er Jan. 1987	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1987
						Engagements	Total	
Formation à la planification, à la coordination et à l'administration de l'aide au développement : Assistance préparatoire à la SWAPO PNUD	(17 689)	25 297	2 000	9 608	9 608	-	9 608	-
Histoire économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies Japon	65 424	85 000	4 595	155 019	71 428	-	71 428	83 591
Séminaire sur le développement de la planification et de la gestion Suisse	231 773	-	8 643	240 416	172 669	48 826	221 495	18 921
Rôle de l'intégration économique dans le développement des pays d'Amérique latine Union des Républiques socialistes soviétiques	12 237	-	950	13 187	8 708	20 025	28 733	(15 546)
Formation à la diplomatie PNUD/Suriname	(9 227)	-	4 682	(4 545)	33 227	973	34 200	(38 745)
Voyage d'étude à l'intention de cinq fonctionnaires nigériens : formation dans des secteurs pluridisciplinaires PNUD	-	17 340	58	17 398	11 220	-	11 220	6 178
Formation à la planification, à la coordination et à l'administration de l'aide au développement PNUD/SWAPO	-	22 825	-	22 825	42 409	-	42 409	(19 584)
Cours de formation à la diplomatie à l'intention de cadres guinéens Assistance au Département du programme Union des Républiques socialistes soviétiques	-	29 000	-	29 000	61 470	1 135	62 605	(33 605)
	-	40 000	554	40 554	21 158	-	21 158	19 396

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1987	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1987
					Décaissements	Engagements non réglés	
					Total	Total	
Quarantième Conférence sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	-	100 000	454	100 454	49 613	2 000	48 841
Formation de cadres nigériens PNUD	-	43 500	-	43 500	36 707	13 060	(6 267)
Total, monnaies convertibles	628 679	1 427 071	547 716	2 603 466	1 631 317	365 531	606 618
B. Monnaies non convertibles							
Fonds pour la formation et la recherche							
Chine	11 416	-	(59)	11 357	-	-	11 357
Hongrie	23 451	-	(1 681)	21 770	-	-	21 770
Union des Républiques socialistes soviétiques	785 682	159 236	56 544	1 001 462	430 142	26 534	544 786
Fonds pour les bourses d'études							
Roumanie	6 021	4 719	183	10 923	-	-	10 923
Total, monnaies non convertibles	826 570	163 955	54 987	1 045 512	430 142	26 534	588 836
Total, monnaies convertibles et monnaies non convertibles	1 455 249	1 591 026	602 703	3 648 978	2 061 459	392 065	1 195 454

a/ Comprend le revenu des placements, les économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent, le gain ou la perte au change (montant net) et les recettes accessoires.

b/ Virement à d'autres dons à des fins spéciales.

c/ Comprend des économies d'un montant de 322 217 dollars réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent.

d/ Comprend un montant de 23 542 dollars viré du Fonds général, annulant le virement, en 1985, au Fonds du solde non utilisé du budget d'un projet.

ANNEXE

Notes relatives aux états financiers

Résumé des principes comptables importants appliqués par l'UNITAR

On trouvera exposés ci-après les principes comptables importants appliqués par l'UNITAR :

a) Comme il est prévu à l'article VIII du statut de l'Institut, les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou du Contrôleur, et conformément aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité publique. L'Organisation des Nations Unies applique la norme comptable internationale 1 relative à la divulgation des principes comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

- i) Les principes comptables importants sont les suivants : la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice. Lorsque ces principes sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'ils ne sont pas appliqués, il faut le préciser en indiquant les raisons;
- ii) La prudence, l'importance prédominante du fond par rapport à la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables importants qui ont été utilisés;
- iv) L'indication des principes comptables importants qui ont été utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Les états financiers de l'Institut sont établis sur la base du coût d'origine et ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services;

c) Comptabilité par fonds. Les comptes de l'Institut sont tenus sur la base de la "comptabilité par fonds". L'Assemblée générale ou le Directeur général peuvent créer des fonds distincts destinés à des fins générales ou spécifiques. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable séparée, objet d'une comptabilité autonome à double entrée. Il est établi un état financier par fonds ou par groupe de fonds de même nature;

d) L'exercice de l'Institut correspond à l'année civile;

e) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement;

f) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Institut sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Sous-Secrétaire général aux services financiers, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, indiquent les disponibilités, les placements et les contributions annoncées non versées (autres que les contributions annoncées pour des exercices à venir) ainsi que les sommes à recevoir et à payer au titre des opérations courantes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties en dollars des Etats-Unis aux taux de change applicables par l'ONU à la date des états;

g) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates fixées. Les contributions annoncées pour des exercices à venir sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance;

h) Placements. Les fonds déposés sur des comptes bancaires et comptes de dépôt à vue porteurs d'intérêts sont inscrits dans les états de l'actif et du passif comme disponibilités;

i) Charges comptabilisées d'avance :

i) Les charges comptabilisées d'avance comprennent des dépenses qui ne peuvent constituer une charge pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant l'exercice suivant;

ii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la part de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à l'année scolaire écoulée à la date de l'état financier est comptabilisée comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total de l'avance demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires, jusqu'à ce que ceux-ci produisent les pièces requises prouvant qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études, après quoi ledit montant est imputé sur le compte budgétaire et l'avance est recouvrée.

j) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Institut. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués;

k) Immobilisations. Le total indiqué dans l'état de l'actif et du passif du Fonds des immobilisations comprend la valeur d'un bail emphytéotique. Il n'y a pas de provision pour amortissement. Les frais d'entretien de l'immeuble de l'UNITAR et le coût des réparations à y faire sont imputés sur les comptes budgétaires appropriés;

l) Les dépenses ne comprennent pas les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, au personnel rémunéré à l'aide des contributions volontaires versées au Fonds général et au Fonds "Dons à des fins spéciales" de l'UNITAR. On entend par "dépenses" la totalité des engagements, qu'ils soient réglés ou non réglés;

m) Recettes accessoires :

- i) Les recettes nettes provenant des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- ii) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iii) Les sommes acceptées à des fins non spécifiées sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;
- v) Le produit des ventes de biens excédentaires est porté au crédit du compte des recettes accessoires du fonds correspondant.

n) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers sous les résultats de l'exercice en cours de façon à ne pas les fausser;

o) Remboursement d'impôts sur le revenu. Le montant net des traitements versés par l'UNITAR est imputé sur le budget de l'exercice pendant lequel les services correspondants ont été fournis, tandis que les sommes remboursées au titre de l'impôt sur le revenu sont imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux fonctionnaires;

p) Les engagements de dépenses concernant le Fonds "Dons à des fins spéciales" sont comptabilisés projet par projet; en conséquence, les engagements prévisionnels portent sur la durée entière de chaque projet.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
